



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013

SOMMAIRE

Édito.....	p.3
LE SYNDICAT MIXTE DU SCoT NORD-ISÈRE.....	p.4
Le périmètre	p.4
Une organisation politique opérationnelle.....	p.5
Le Comité syndical	
Le Bureau syndical	
Une équipe technique au service de la mise en œuvre du SCoT	p.6
LA GESTION BUDGÉTAIRE	p.6
LA MISE EN ŒUVRE DU SCoT.....	p.7
Une mise en œuvre partagée.....	p.7
Un SCoT pour les Maires et les Présidents des intercommunalités	
Des échanges techniques avec les intercommunalités du territoire	
La réalisation d'une étude des pratiques de consommation en Nord-Isère	
L'assistance et le conseil aux collectivités.....	p.7
Des outils pédagogiques adaptés	p.8
Le centre de ressources d'informations géographiques	p.9
Les avis émis par le Syndicat Mixte	p.11
Les procédures d'élaboration de PLU	
Les procédures de modification de POS - PLU - ZAC, ou de Déclaration de projet	
Les Permis de Construire ou Permis d'Aménager > 5000 m ² et créations de ZAC	
Les dossiers d'autorisation commerciale soumis en CDAC	
Les autres consultations ou associations du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Isère	
LE DÉVELOPPEMENT DU PARTENARIAT.....	p.14
Les CDDRA.....	p.14
La participation aux dynamiques locales.....	p.14
Le projet Plaine de Saint-Exupéry	p.15
Le partenariat avec l'agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise	p.15
Le programme partenarial de l'InterSCoT	
Les missions spécifiques sollicitées par le SCoT Nord-Isère	
LA COMMUNICATION.....	p.16
ANNEXES	p.17
Annexe 1 - Bilan des activités de l'InterSCoT en 2013.....	p.18
Annexe 2 - Carte de synthèse des orientations du SCoT Nord-Isère	p.22

Édito

Le SCoT Nord-Isère a été approuvé en 2012 après 8 années d'un important travail de concertation. Notre territoire bénéficie donc d'un outil majeur d'aménagement et de développement territorial.

Les élus du territoire peuvent désormais mettre en œuvre ensemble, progressivement, un aménagement plus harmonieux respectant les équilibres du développement économique, social et urbain tout en préservant le cadre de vie et l'environnement.

2013, première année de mise en œuvre, a donc été une année majeure puisqu'elle a vu la déclinaison concrète des orientations du SCoT dans les documents d'urbanisme locaux. Ce rapport d'activité indique les différentes démarches d'urbanisme qui ont été accompagnées par l'équipe du SCoT. Les élus du syndicat ont également été fortement mobilisés pour rendre des avis quant à la compatibilité des documents d'urbanisme arrêtés avec les orientations du SCoT.

Je remercie les élus délégués du Comité syndical, les Vice-présidents du Bureau syndical, les Maires et Présidents des intercommunalités, et tous les acteurs qui ont œuvré en 2013 pour préparer concrètement un aménagement du territoire plus durable, plus solidaire, plus cohérent pour le bien-être de ses habitants.

André Colomb-Bouvard Président du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Isère

Les 17 Vice-présidents, Mme Hélène Bottu, M. Michel Charpenay, M. Louis Lavergne, M. Alain Maguet, M. Lilian Phalippou, M. Alain Richit, M. Didier Frémy, M. Denis Verrnay, M. Jean-Philippe Vargas, M. Bruno Gélina, M. Jean-Pascal Vivian, M. Serge Revel, Mme Monique Primard, M. Guy Gagnoud, M. Christophe Duverne, M. Daniel Depardon, M. Christian Rey.

LE SYNDICAT MIXTE DU SCoT NORD-ISÈRE

Le périmètre

Le périmètre du SCoT est constitué de la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère « C.A.P.I. » et de 7 Communautés de communes : « les Vallons de la Tour », « la Région Saint Jeannaise », « les Vallons du Guiers », « les Balmes Dauphinoises », « la Vallée de l'Hien », « les Collines du Nord Dauphiné » et

« Bourbre-Tisserands » (cette dernière, créée en janvier 2014, est issue de la fusion des communautés de communes « La Chaîne des Tisserands », « Virieu-Vallée de la Bourbre » et de la commune de Saint-Andras).

Le périmètre du SCoT Nord-Isère : 93 communes, 8 structures intercommunales



SCoT Nord Isère - Janvier 2014

Une organisation politique opérationnelle

Le Comité syndical

Le Comité syndical est composé de 59 délégués issus des collectivités adhérentes et représente l'instance décisionnelle et délibérative du Syndicat. Il gère l'ensemble des activités du

Syndicat et se prononce sur les grandes orientations administratives et politiques du Syndicat. Il s'est réuni à 4 reprises au cours de l'année 2013.

Date Comité syndical	Délibérations prises
27/02/2013	N°01 - Débat d'orientation budgétaire
27/03/2013	N°02 - Demande de subvention dans le cadre du CDDRA
	N°03 - Régime indemnitaire
	N°04 - Adoption du compte de gestion
	N°05 - Adoption du compte administratif
	N°06 - Affectation du résultat 2012
	N°07 - Cotisation 2013
	N°08 - Budget Primitif
	N°09 - Autorisation de programme et crédits de paiement
	N°10 - Définition des durées d'amortissement
05/09/2013	N°11 - Modification des statuts du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Isère
	N°12 - Modification règlement intérieur du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Isère
	N°13 - Création du poste de SIGiste
	N°14 - Frais de déplacement
19/12/2013	N°15 - Modification de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise (DTA)
	N°16 - Protocole d'accord entre la CAPI, la CCCND et le Syndicat Mixte du SCoT Nord-Isère. Mise en œuvre des orientations du SCoT
	N°17 - Signature du Chapitre commun de l'InterSCoT
	N°18 - Suppression de poste – Création de poste
	N°19 - Expérimentation de l'entretien pour 2013-2014
	N°20 - Reconduction des titres CESU de façon individuelle
	N°21 - Reconduction des titres restaurant de façon individuelle

Le Bureau syndical

Le Bureau syndical est composé de 17 Vice-présidents élus parmi les délégués syndicaux. Il impulse et suit les chantiers du SCoT et prépare l'ordre du jour et les délibérations à soumettre au Comité syndical. En outre, le Bureau - au vu des articles L. 122-1 et R. 122-5 du Code de l'Urbanisme et en

vertu de la délégation qui lui a été donnée lors de la délibération du Comité syndical du 9 juillet 2008 - émet un avis sur les documents d'urbanisme et opérations d'aménagement devant être compatibles avec le SCoT. Il s'est réuni à 17 reprises en 2013.

Une équipe technique au service de la mise en œuvre du SCoT

Pour fonctionner, le Syndicat Mixte dispose d'une équipe technique et administrative constituée de 5 personnes :

- Marie-Christine EVRARD, Directrice
- Emmanuelle MASSARD, Assistante administrative
- Lucie BALLINI, Chargée de mission en urbanisme
- Romain DELAGE, Chargé de mission en urbanisme
- Pascal SAUTY, Sigiste-cartographe recruté en septembre 2013

Cette équipe a pour principale mission de mettre en œuvre les orientations du SCoT et d'appliquer les décisions prises par les instances du Syndicat. Elle a également pour rôle d'alimenter la réflexion et de faciliter la prise de décision des élus.

Elle assure aussi la gestion et le fonctionnement du Syndicat Mixte, l'organisation et le suivi technique des études, le développement du partenariat, la valorisation des orientations du SCoT.

Pour ce faire, elle est amenée à développer la concertation avec les membres et partenaires du SCoT : préparation et animation de réunions, élaboration d'outils d'information et de pédagogie adaptés.

Par ailleurs, l'équipe mobilise également des expertises extérieures (juridique, informatique, communication, impression) nécessitant la passation de marchés publics : choix de la procédure, rédaction de cahier des charges, sélection du prestataire et suivi.

L'équipe assure aussi la gestion administrative, financière et le fonctionnement du Syndicat Mixte.

Le recrutement du Sigiste-cartographe en septembre permet de répondre à la nécessité d'observer, d'analyser et d'évaluer les résultats de l'application du SCoT.

LA MISE EN ŒUVRE DU SCoT

Une mise en œuvre partagée

Un SCoT pour les Maires et les Présidents des intercommunalités

Suite à l'approbation du SCoT en décembre 2012, le Syndicat Mixte a procédé à l'impression du document en 300 exemplaires. L'imprimerie Courand et associés a été retenue pour réaliser cette prestation. Chacune des mairies, des intercommunalités et des personnes publiques associées ont été destinataires du SCoT dans sa version intégrale constituée des 4 livres.

LA GESTION BUDGÉTAIRE

Le Budget Prévisionnel 2013 a été voté lors du Comité syndical du 27 mars 2013 pour un montant de 645 053 € en section de fonctionnement et de 285 352 € en section d'investissement.

La participation des collectivités membres était de 1.87 €/habitant en 2013.

Point sur l'évolution de la cotisation depuis la création du Syndicat Mixte

Année	Cotisation en €/hab
2003	1.00 €
2004	1.00 €
2005	1.00 €
2006	1.00 €
2007	1.80 €
2008	1.80 €
2009	1.80 €
2010	1.80 €
2011	1.77 €
2012	1.87 €
2013	1.87 €

Des échanges techniques avec les intercommunalités du territoire

Un comité technique a eu lieu en mars 2013 réunissant les techniciens des intercommunalités membres du Syndicat Mixte. Il avait pour objet de définir les pistes d'actions prioritaires pour la mise en œuvre du SCoT. Il en est ressorti un travail prioritaire à faire sur la sensibilisation des élus à la mise en œuvre du volet habitat du DOG, notamment en matière de densité, d'approche des différentes formes urbaines. Les problématiques de développement économique, d'aménagement commercial, et l'enjeu du développement des quartiers-gares, apparaissent également comme importantes.

La réalisation d'une étude des pratiques de consommation en Nord-Isère

Afin de préparer l'approfondissement du volet commercial du SCoT, il a été décidé fin 2012 de constituer un groupement de commande pour la participation conjointe à la réalisation d'une enquête de consommation des ménages par la CCI Nord-Isère, le SCoT Rives du Rhône, le SCoT Boucle du Rhône en Dauphiné et le SCoT Nord-Isère afin d'assurer une bonne cohérence tenant compte des zones de chalandise concernées.

Il s'agissait de mieux connaître les pratiques de consommation des ménages sur le territoire du SCoT Nord-Isère. Le bureau d'études retenu, AID observatoire, a donc procédé à une enquête auprès de 620 ménages. L'enquête a porté sur une liste de 39 produits et sur les informations relatives au déplacement des ménages. Le rapport de synthèse de cette étude a été transmis aux intercommunalités du territoire. À ce jour, ce rapport fait l'objet de requêtes complémentaires auprès d'AID afin de pouvoir être plus facilement accessible.

Cette étude a représenté un budget de 35 000€ HT et a bénéficié d'une subvention de la Région Rhône-Alpes pour 17 500€ dans le cadre du CDDRA Vals du Dauphiné.

L'assistance et le conseil aux collectivités

Pour assurer la mise en œuvre du SCoT, les chargés de mission urbanisme ont animé ou ont assisté à environ 150 réunions localement :

• Présentation des prescriptions du DOG du SCoT aux élus du territoire

27 communes : Badinières, La Bâtie-Montgascon, Beauvoir-de-Marc, Bourgoin-Jallieu, Cessieu, Charantonnay, Chassignieu, Chatonnay, Chélieu, Culin, Doissin, Eclose, Granieu, Lieudieu, Meyrieu les Etangs, Meyssies, Montagnieu, Saint-Albin-de-Vaulserre, Saint-André-le-Gaz, Sainte-Anne-sur-Gervonde, Sainte-Blandine, Saint-Georges d'Espéranche, Saint-Martin-de-Vaulserre, Satolas-et-Bonce, La Tour-du-Pin, Tramolé, Villeneuve-de-Marc.

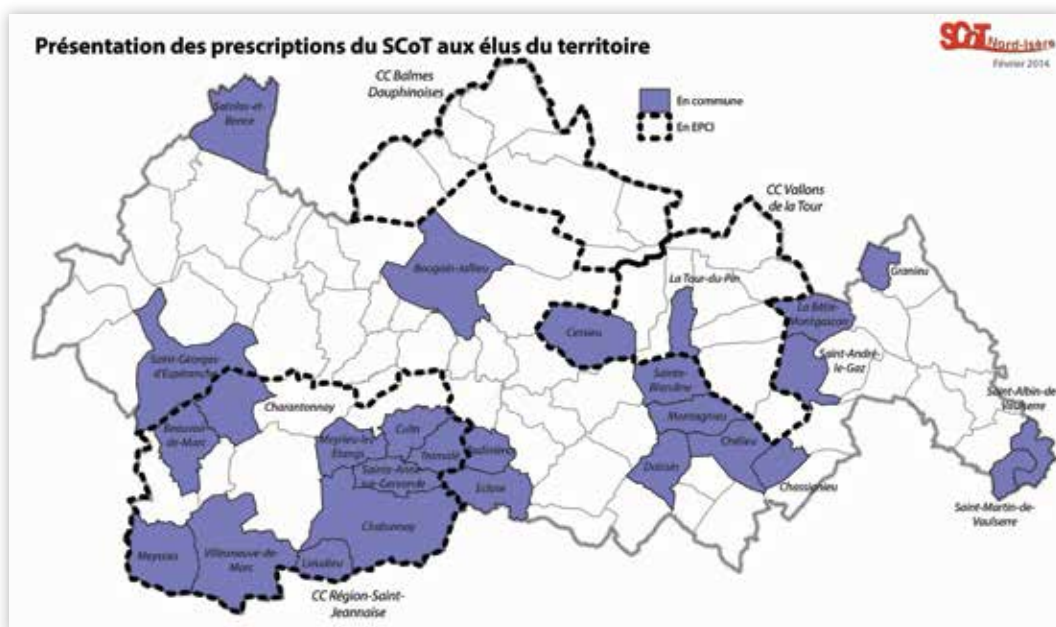
3 EPCI et 1 association : CC Région Saint-Jeannaise, CC Vallons de la Tour, CC Balmes Dauphinoises, association des Maires du canton de la Tour-du-Pin.

• **Réalisation de bilans des capacités d'urbanisation résiduelles** des documents d'urbanisme en vigueur, visant à orienter les choix d'urbanisation futurs de la commune, et évaluation du besoin de mise en compatibilité de ces documents d'urbanisme sur les volets habitat et développement urbain.

12 communes : Badinières, Eclose, Beauvoir-de-Marc, Culin, Meyssies, Bâtie-Montgascon, Doissin, Montagnieu, Saint-Albin-de-Vaulserre, Saint-Martin-de-Vaulserre, Chélieu, Chassignieu.

• **Accompagnement des élus dans la définition des enjeux de développement urbain** de la commune et dans la définition d'un projet communal (aide à la rédaction des enjeux et objectifs de la délibération de lancement d'un PLU, aide à la définition des enjeux du PADD).

8 communes : Beauvoir de Marc, Chélieu, Meyrieu-les-Etangs, Saint-André-le-Gaz, Sainte-Anne-sur-Gervonde, Sainte-Blandine, Tramolé, Villeneuve-de-Marc.



- **Assistance à la rédaction de cahiers des charges pour consulter un cabinet d'urbaniste** et aide au choix du bureau d'études (analyse des offres, audition dans le cadre d'un jury).

6 communes : Beauvoir-de-Marc, Meyrié, Sainte-Anne-sur-Gervonde, Sainte-Blandine, Tramolé, Villeneuve-de-Marc.

- **Assistance au lancement d'études pré-opérationnelles et de programmation urbaine**

5 communes : Saint-André-le-Gaz (en cours), Sainte-Anne-sur-Gervonde, Succieu (proposition de service), Valencogne, Virieu (proposition de service).

1 EPCL : CC Virieu Vallée de la Bourbre.

- **Intervention dans le cadre de réunions publiques relatives à l'élaboration de PLU**

2 communes : Pressins, Saint-Jean-de-Bournay.

- **Réunions de travail et réunions des Personnes Publiques Associées**, dans le cadre de l'élaboration de PLU communaux et de projets à l'échelle des intercommunalités (PLH, projet de territoire...).



Des outils pédagogiques adaptés

🔴 L'équipe du SCoT a organisé 2 formations durant l'année 2013 :

- « De la nécessité d'une bonne articulation entre le SCoT et le PLU », proposant d'exposer les enjeux d'un SCoT approuvé et d'expliquer ses conséquences sur les documents d'urbanisme locaux (PLU, POS et cartes communales).

> Organisée et animée en partenariat avec le CAUE 38 et le CIFODEL (2 sessions : les 20 et 21 février 2013, à destination de tous les élus et techniciens des communes et EPCL du SCoT Nord-Isère). 73 participants ont été dénombrés.

LA NECESSITE D'UNE BONNE ARTICULATION ENTRE LE SCoT ET LE PLU

Mercredi 20 février 2013
18h à 21h

CAPU
17 avenue du Bourg
30000 L'Isle d'Abeau

Public : élus et personnel territorial.

PROGRAMME DE LA FORMATION :

- Qu'est ce qu'un SCoT ? Définition, philosophie et rappels réglementaire et juridique
- La notion de compatibilité SCoT/PLU
- Présentation des spécificités du SCoT Nord-Isère
- Les effets concrets du SCoT sur les documents d'urbanisme locaux

Intervenants : Jean-Pierre CHAMMON (CIFODEL), Christophe SCHNEIDER (CAUE), SCoT Nord-Isère.

Renseignements et inscriptions :

CIFODEL
www.cifodel.fr
04.78.06.60.43

SCoT Nord-Isère
04.78.03.52.71

- « Vers la qualité des formes bâties » visant à se forger une culture commune et être en possession des clés permettant d'articuler la planification urbaine (PLU, PLH, SCoT...) et sa mise en œuvre opérationnelle : visite d'opérations urbaines de qualité (Cognin et La Rivière), présentation détaillée de projets qualitatifs et du lien avec les documents de planification locaux, présentation des outils mobilisables pour la planification et le montage d'opérations, ateliers participatifs sur des études de cas et intervention d'une collectivité élaborant un Programme Local de l'Habitat, pour présenter l'outil et son intérêt.

> Financée par la Communauté de communes de la Région Saint-Jeannaise, organisée et animée en partenariat avec le CAUE 38, le CIFODEL et Archimélé.

> 1 journée et 2 demi-journées (5, 11 et 18 avril 2013), à destination des élus et techniciens de la CCRSJ. 15 participants ont été dénombrés.



Visite Cognin-les-Gorges (05/04/2013)



Visite La Rivière (05/04/2013)

Le Syndicat Mixte du SCoT est intervenu dans le cadre de 2 journées de formation :

- « Présentation comparée des SCoT de l'Isère » organisée par la DDT de l'Isère, présentant aux commissaires enquêteurs les grandes orientations des SCoT de la Région Urbaine Grenobloise ainsi que du Nord-Isère.
- « Atelier d'échanges sur la mise en œuvre des SCoT de l'Isère » organisée par la DDT de l'Isère à destination des bureaux d'études et des agents de la DDT.

Le centre de ressources d'informations géographiques

Avec l'embauche d'un SIGiste-cartographe en septembre 2013, le Syndicat Mixte du SCoT Nord-Isère a concrétisé son souhait de mettre en place et de développer un SIG*, afin de répondre à des besoins en termes de traitement de données géographiques, d'analyse spatiale et de production cartographique. À cette occasion, le SCoT a fait l'acquisition d'une licence monoposte du logiciel ArcGIS Desktop, édité par la société ESRI, ainsi que d'un nouveau poste informatique.

Ces premiers mois de mise en œuvre de la mission SIG se sont ainsi traduits par :

- Le déploiement du SIG (création ex-nihilo du SIG, mise en place et première alimentation des bases de données).

- L'exécution de premières réalisations qui préfigurent les missions pour lesquelles le SIG sera mobilisé, au service des chargés de mission du SCoT, des collectivités et des partenaires.

Le déploiement du SIG*

Le SIG est constitué de « référentiels géographiques » et de bases de données « métiers ». Les référentiels s'apparentent aux couches de base des projets SIG (fonds de plans et bases de données de type « éléments de cadrage »). Les bases de données « métiers » correspondent à des bases thématiques (eau, environnement et biodiversité, aménagement et urbanisme, risques...) constituées de couches produites par l'administration, les collectivités membres du SCoT, les organismes partenaires, le SCoT lui-même, les Chambres consulaires, etc. L'alimentation des bases métiers s'est notamment appuyée sur les données accessibles via la nouvelle plateforme géographique régionale : GéoRhôneAlpes (ex-PRODIGE), ainsi que sur le conventionnement avec les structures productrices de données.

Ont ainsi été intégrées ou créées de multiples couches d'information, gérées au sein du SIG du SCoT au travers de « géodatabases », telles que le Référentiel à Grande Échelle (RGE®), le SCAN25®, le réseau hydrographique, un fond « relief », les documents d'urbanisme numérisés, la tache urbaine, les zonages et inventaires de biodiversité,...

* Système d'Information Géographique



Toutes les données SIG sont « géoréférencées », et sont de ce fait superposables, autorisant notamment croisements et traitements entre les diverses couches d'informations.

Le SIG du SCoT ainsi déployé est d'ores et déjà opérationnel. Toutefois, au-delà de cette première phase de mise en place, le SIG est un outil qu'il convient d'alimenter et de faire vivre au fur et à mesure afin de compléter, créer, mettre à jour, corriger ou amender les bases de données géographiques. Le maintien de bases de données à jour, et les plus exhaustives possible, est un point essentiel pour garantir la pertinence de cet outil sur le long terme.

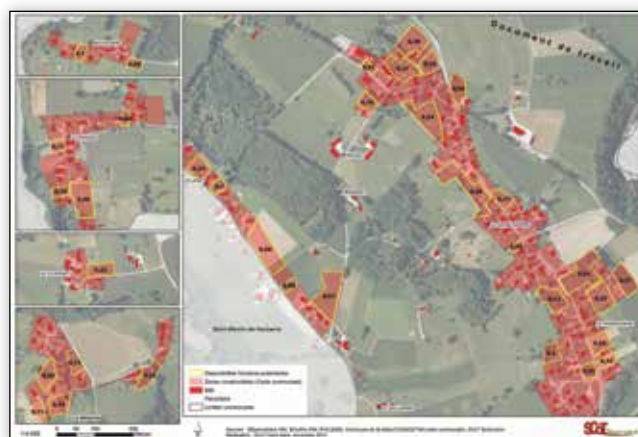
Les missions

Appui aux chargés de mission urbanisme

L'outil SIG est utilisé en appui des chargés de mission du SCoT pour créer des cartes permettant de croiser diverses couches d'informations (orthophoto, cadastre, zonages des documents d'urbanisme...). Il s'agit par exemple d'établir des bilans de POS (ou autres types de documents d'urbanisme) en cartographiant les disponibilités foncières potentielles.

Le SIG permet d'automatiser certaines tâches : numérisation des parcelles, calcul des surfaces, sous-totaux automatiquement ventilés en fonction de la nature des disponibilités identifiées (parcelles résiduelles ou tènements), ou en les croisant avec le zonage du POS ou PLU, etc.

Dans le cadre de la révision de leur document d'urbanisme, les couches d'informations SIG ainsi produites peuvent être transmises aux communes et aux bureaux d'études qu'elles ont missionnés.



Bilan des capacités d'urbanisation résiduelles des documents d'urbanisme en vigueur : les travaux SIG 2013

Commune	EPCI	Contexte
Chassignieu	Virieu – Vallée de la Bourbre	Bilan du PLU
Chéliieu	Virieu – Vallée de la Bourbre	Bilan du POS
Culin	Région St Jeannaise	Bilan du PLU
Messiez	Région St Jeannaise	Bilan du PLU
Montagnieu	Vallée de l'Hien	Bilan du POS
Saint Albin-de-Vaulserre	Vallons du Guiers	Bilan de la Carte Communale
Saint Martin-de-Vaulserre	Vallons du Guiers	Bilan de la Carte Communale

• Aide à la décision

Dans le cadre des travaux et réflexions menés par le SCoT, des productions cartographiques ont été réalisées pour répondre aux besoins exprimés par la direction ou les chargés de mission, notamment pour apporter une plus-value ou un éclairage aux projets et réflexions comportant une dimension spatiale (SRCE, PLU...)

• Accompagnement des collectivités

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement aux collectivités, le SCoT Nord-Isère met à disposition des communes les données SIG qui concernent leur territoire, et se charge de la transmission des couches aux bureaux d'études mandatés par la collectivité (dans le cadre strict de la mission confiée), au format et dans le système de projection souhaités.

Mise à disposition de données SIG aux collectivités et BE mandatés : les travaux SIG 2013

Commune	Contexte
Villeneuve-de-Marc	Révision du POS

Les avis émis par le Syndicat Mixte

En tant que Personne Publique Associée (PPA), le Syndicat Mixte du SCoT a pour mission fondamentale le suivi de l'ensemble des procédures réglementaires soumises au devoir de compatibilité avec le SCoT (PLU, PLU intercommunal, PLH, PDU, autorisations commerciales, certains Permis de Construire ou Permis d'Aménager).

Le Comité syndical, lors de sa délibération du 9 juillet 2008, a donné délégation au Bureau syndical pour émettre des avis sur les documents et opérations d'aménagement devant être compatibles avec le SCoT.

D'un point de vue technique, en tant qu'ambassadrice du SCoT et de ses orientations, et pour une meilleure acceptabilité et compréhension de celles-ci, l'équipe du Syndicat Mixte est présente à l'ensemble des réunions de travail sur l'élaboration des PLU en commune associant les PPA. Cette implication permet de désamorcer les incompatibilités potentielles et d'éviter, autant que possible, les avis défavorables sur le projet de PLU au moment de la consultation officielle des PPA après arrêt.

Afin d'instruire les dossiers de PLU, l'équipe technique a construit une grille d'analyse thématique au regard de laquelle elle évalue la compatibilité des projets avec les orientations du SCoT. Cette grille d'analyse est un outil technique interne permettant aux élus du Bureau syndical d'arbitrer de façon transparente et objective la position à prendre et l'avis à émettre.

C'est le Bureau syndical qui émet l'avis sur la compatibilité des documents avec le SCoT. Cet avis peut être favorable, favorable avec remarques ou réserves, ou défavorable.

Les procédures d'élaboration de PLU

Commune	Avis du Syndicat Mixte
Valencogne	avis favorable
La Verpillière	avis défavorable
Saint-Jean-d'Avelanne	avis favorable
Pressins	avis favorable
Domarin	avis favorable avec réserves
Bourgoin-Jallieu	avis favorable avec réserves
Saint-Hilaire-de-Brens	avis favorable
Charantonnay	avis favorable
Virieu	avis favorable
Saint-Alban-de-Roche	avis favorable

10 projets de PLU ont été arrêtés et ont fait l'objet d'un avis du Syndicat Mixte du SCoT, ils sont en majorité en cours d'approbation. Un seul dossier de PLU a reçu un avis défavorable de la part du Syndicat Mixte du SCoT, celui de la commune de La Verpillière qui n'a pas approuvé son document et devra le reprendre, accompagné par l'équipe technique du SCoT Nord-Isère. Les 9 autres PLU ont reçu des avis favorables avec remarques simples ou réserves à lever sur certains points de compatibilité avec le SCoT.

L'approbation du SCoT le 19/12/2012 a induit également un nombre important de mises en révision de documents d'urbanisme (POS ou PLU non compatibles avec le SCoT), soit 16 délibérations de lancement de PLU sur le territoire.

● Les procédures de modification de POS - PLU - ZAC, ou de Déclaration de projet

Modification de POS, PLU ou ZAC, Déclaration de projet	
Bourgoin-Jallieu	Modification du PAZ de la ZAC de la Maladière
Vaulx-Milieu	Modification n°3 du POS
Nivolas-Vermelle	Modification n°1 du PLU
Saint-Jean-de-Soudain	Modification simplifiée n°1 du POS
Pont-de-Beauvoisin	Modification simplifiée n°1 du PLU
Ruy-Montceau	Modification n°5 du PLU
CCCT	Déclaration de projet extension de la ZA de l'Etang de Charles
Maubec	Déclaration de projet Usine Pilloix
Lieudieu	Modification simplifiée n°1 du PLU
Oytier-Saint-Oblas	Modification n°3 du POS
Crachier	Déclaration de projet École
La Verpillière	Modification du PAZ de la ZAC Chesnes La Noirée
Heyrieux	Déclaration de projet extension de l'entreprise Aubert et Duval

L'année 2013 a vu 13 procédures « allégées » de modification de documents en cours :

- 4 Déclarations de Projet telles que l'implantation d'une école en entrée de village de Crachier, la revalorisation d'une friche industrielle (l'usine Pilloix) en secteur d'habitation sur Maubec, l'agrandissement d'une entreprise industrielle à Heyrieux ou l'extension d'une zone d'activité sur la Communauté de communes de la Chaîne des Tisserands.

- 9 modifications de POS, de PLU ou de ZAC pour des adaptations mineures de règlement ou de zonage afin d'adapter la règle au projet en cours.

La plupart de ces projets ont fait l'objet d'un avis technique assorti de remarques ou de réserves.

● Les Permis de Construire ou Permis d'Aménager > 5 000 m² et créations de ZAC

Permis de construire, permis d'aménager, création de ZAC	
Saint-Georges-d'Espéranche	Permis d'aménager les Platières
La Tour-du-Pin	Permis de construire du Relais de la Tour
Bonnefamille	Permis d'aménager Parc de l'Alouette
CCVT	Dossier de création de ZAC du Serpentin
L'Isle-d'Abeau	Permis de construire de « The Village »

Les dossiers d'autorisation commerciale soumis en CDAC

Les demandes d'autorisation d'exploitation commerciales passées en CDAC durant l'année 2013 ont cumulé 15 800 m² de surface de vente créées dont 3 900 m² (soit 25%) sont des

projets d'extensions, le reste étant des projets de nouvelles implantations. L'ensemble des 7 dossiers passés en CDAC ont reçu un avis favorable du Bureau syndical.

Dossier d'autorisation commerciale en CDAC	
Bourgoin-Jallieu	Création d'un ensemble commercial de 2 619 m ² de SV sur la Grive - Avis favorable du SCoT et de la CDAC
Saint-Jean-de-Soudain	Extension de 1 120 m ² de SV de la Boîte à outils pour porter sa surface totale à 5 450 m ² - Avis favorable du SCoT et de la CDAC
Domarin	Extension de 819 m ² de SV du magasin de décoration VIMA pour porter sa surface totale à 2 019 m ² - Avis favorable du SCoT et de la CDAC
L'Isle-d'Abeau	Création d'un ensemble commercial de 6 795 m ² de SV sur la ZA Saint Hubert - Avis favorable du SCoT et de la CDAC
Bourgoin-Jallieu	L'extension d'un ensemble commercial par la création d'un magasin de 1 200 m ² de SV pour porter la surface de l'ensemble commercial à 2 068 m ² sur la ZAC de la Maladière - Avis favorable de la CDAC
La Verpillière	Création d'un supermarché Super U de 2 500 m ² de SV - Avis favorable du SCoT et de la CDAC
Nivolas-Vermelle	Extension d'un ensemble commercial par la création de 2 surfaces commerciales généralistes - Avis favorable du SCoT et de la CDAC

Les autres consultations ou associations du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Isère

Projets	Avis
Projet de Schéma Régional de Cohérence Écologique	Favorable avec remarques
Modification de DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise	Favorable avec remarques
SCoT de l'Avant Pays Savoyard	Favorable avec remarques

Modification de la DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise

Le Syndicat Mixte a été associé étroitement à la démarche « Plaine Saint Exupéry » et a participé avec l'ensemble des SCoT concernés au travail sur la modification de la DTA qui en a découlé. Le SM du SCoT a émis son avis sur la modification de la DTA en Comité syndical du 19 décembre 2013.

Depuis 2007, plusieurs démarches ont permis d'approfondir la vision prospective sur cet espace notamment le schéma de cohérence logistique de la Région Urbaine de Lyon, l'approbation des SCoT concernés sur ce secteur, la lisibilité nouvelle des projets d'envergure nationale. Ces démarches ont conduit au lancement en 2011 d'une réflexion sur l'« espace interdépartemental de Saint Exupéry » constitué de 20 communes et pilotée par le Préfet de Région. Elle a pour objectif d'encadrer l'urbanisation afin de préserver les perspectives de développement de l'aéroport, d'organiser l'armature urbaine et de limiter la consommation d'espace mais également de définir un projet de développement cohérent pour ce secteur à enjeux à l'échelle métropolitaine.

L'équipe du SCoT ainsi que les élus ont participé aux nombreuses instances techniques, politiques et séminaires qui ont eu lieu, notamment une douzaine de réunions.

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique

Le projet de Schéma Régional de Cohérence Écologique élaboré dans le cadre des « lois Grenelle » par l'État et la Région Rhône-Alpes a été arrêté le 18 juillet 2013. Le Syndicat Mixte du SCoT a participé aux étapes essentielles de cette élaboration.

L'atlas cartographique de la Trame verte et bleue régionale identifie des réservoirs de biodiversité à préserver ou remettre en bon état, des corridors représentés soit par des axes (enjeux de connexion précisément localisés plus contraints et vulnérables) ou par des fuseaux (principe de connexion globale regroupant plusieurs zones de passage).

Sur le territoire du SCoT Nord-Isère : 6 fuseaux et 5 axes ont été identifiés, qui correspondent approximativement aux corridors écologiques à enjeux identifiés dans le DOG.

Le Syndicat Mixte a été sollicité en tant que PPA pour donner un avis sur ce projet qui a été soumis en Bureau syndical du 7 novembre 2013.

Le SCoT de l'Avant Pays Savoyard

Le projet de SCoT arrêté a fait l'objet d'un avis favorable avec remarques de la part du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Isère lors du Bureau du 19 décembre 2013.

LE DÉVELOPPEMENT DU PARTENARIAT

Les Contrats de Développement Durable de la Région Rhône-Alpes (CDDRA)

Le territoire du SCoT Nord-Isère est couvert par 3 CDDRA :

- Vals du Dauphiné
- Isère Porte des Alpes
- Rhône Pluriel

En 2013, le CDDRA Vals du Dauphiné a fait l'objet d'un avenant. Le Syndicat Mixte a donc négocié l'inscription de nouvelles actions dans le cadre de cet avenant afin de bénéficier de subventions de la Région au bénéfice des collectivités de ce territoire. Ainsi, des actions portées par le Syndicat Mixte ou les collectivités pourront être initiées en 2014 et 2015 sur les volets suivants :

- Encourager et qualifier les implantations commerciales et économiques ;
- Inciter à la réalisation d'un urbanisme de qualité en termes d'habitat et de modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle.

La participation aux dynamiques locales

Le Syndicat Mixte du SCoT Nord-Isère a signé la **Charte du Plan Climat Energie Territorial** qui couvre le territoire de la CCVT et de la CAPI. Le programme d'actions porte à la fois sur la réduction des gaz à effet de serre et sur l'adaptation aux effets du changement climatique.

Le Syndicat Mixte a participé aux travaux et réflexions menés par le SMABB sur la problématique de la prise en compte du volet eau dans les documents d'urbanisme.

Le Syndicat Mixte est présent dans les instances de travail de **l'agence de mobilité Nord-Isère** dont l'action couvre les périmètres de 3 CDDRA : Boucle du Rhône en Dauphiné, Vals du Dauphiné, Isère Porte des Alpes. Son objectif est de promouvoir, sensibiliser, convaincre et animer les déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

Il a également contribué à la mise en place du **Plan de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE)**.

Le projet Plaine de Saint-Exupéry

Sur le territoire spécifique dit « espace interdépartemental de Saint Exupéry » constitué de 20 communes, la DTA a pour objectif d'encadrer l'urbanisation afin de préserver les perspectives de développement de l'aéroport, d'organiser l'armature urbaine et de limiter la consommation d'espace.

En 2011 a été lancée une réflexion partenariale dite « Plaine Saint-Exupéry ». Pilotée par le Préfet de Région, elle a pour objectif l'objectif de concevoir une stratégie guide permettant de concilier l'accueil de grands projets d'équipements, le développement de l'activité économique notamment en matière de logistique et d'industrie, la place de l'agriculture, la diversification de l'offre d'habitat et la limitation de l'exposition des populations aux nuisances, et la protection des ressources naturelles et environnementales.

Les Syndicats Mixtes des SCoT ont été concertés dans le cadre de cette démarche. Le Syndicat Mixte du SCoT Nord-Isère a participé aux instances politique et technique (régie locale) pour le suivi de ce projet.

Le Bureau syndical a été réuni à plusieurs reprises pour se positionner sur les différentes étapes d'avancement de ce dossier et notamment sur la préparation de la modification de la DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Le Comité syndical du 11 décembre 2013 a délibéré sur la modification de la DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Le partenariat avec l'agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise

Le programme partenarial de l'InterSCoT

L'InterSCoT est une démarche de coopération entre les 13 SCoT de l'aire métropolitaine lyonnaise couvrant un territoire de 3 millions d'habitants. Cette démarche a été initiée en 2003 avec une convention engageant 9 Présidents. Puis un « chapitre commun métropolitain » signé en 2006 a validé les grands principes d'aménagement communs à l'échelle métropolitaine.

Aujourd'hui, ce sont 13 SCoT qui sont acteurs dans cette démarche : Agglomération lyonnaise, Beaujolais, Boucle du Rhône en Dauphiné, Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain, La Dombes, Loire Centre, Monts du Lyonnais, Nord-Isère, Rives du Rhône, Roannais, Sud Loire, Val de Saône-Dombes, et l'Ouest Lyonnais.

Cette démarche est animée par les Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Étienne.

En 2013, les SCoT ont participé aux réunions suivantes :

- sept comités techniques
- une rencontre des Présidents
- un séminaire-action « Grenellisation des SCoT »
- un séminaire prospectif sur le commerce en partenariat avec le SCoT de l'agglomération lyonnaise (Sepal)
- quatre groupes de travail sur l'urbanisme commercial
- six groupes de travail sur l'harmonisation des SCoT
- quatre groupes de travail sur l'actualisation du Chapitre commun.

Un bilan détaillé de la démarche InterSCoT est joint en annexe 1.

Les missions spécifiques sollicitées par le SCoT Nord-Isère

En 2013, le Syndicat Mixte du SCoT a sollicité l'agence d'urbanisme de Lyon pour la réalisation des missions suivantes :

- Disposer d'une carte de synthèse des orientations du SCoT Nord-Isère. Cette carte a été réalisée et adressée à tous les élus du territoire et aux partenaires (cf. annexe 2).

- Apporter un appui méthodologique sur la mise en œuvre des schémas d'accueil des entreprises. L'agence a produit une note de cadrage et de préconisations. Cette note s'intègre dans le cadre plus général de la mise en œuvre du volet économique du SCoT. Les réflexions seront poursuivies en 2014 avec les élus du Syndicat Mixte.

- Apporter un conseil sur le suivi de la mise en œuvre du SCoT. Sur ce point l'agence a apporté un éclairage méthodologique concernant la définition des indicateurs de suivi.

LA COMMUNICATION

Le Syndicat Mixte diffuse la « Lettre du SCoT » à l'ensemble des élus du territoire.
2 lettres ont été éditées en 2013, en mars et en septembre.

Par ailleurs, le Syndicat Mixte a entrepris l'actualisation de son site Internet créé en 2006 : cette démarche est encore en cours et se finalisera en 2014.

Approbation du SCoT

Le développement du Nord-Isère entre dans une nouvelle ère

Édito

Le 19 décembre dernier, le SCoT du Nord-Isère a été approuvé par 51 voix pour et 2 contre. Mais à l'échelle des 2000 élus qui ont participé, depuis 2004, à l'adoption d'un projet de territoire pour le Nord-Isère et ses 34 communes. Partis par tous 9 intercommunaux, le SCoT a créé une communauté de destin qui n'est dotée de garanties de développement.

Aujourd'hui, l'approbation du SCoT nous donne un cadre d'action. Sachons nous en saisir !

D'abord, les élus se sont mobilisés pour contrôler les aménagements du passé : l'étalement urbain, la destruction de terres agricoles, la dégradation des espaces naturels... Il a donc fallu rassembler les énergies pour décider d'agir ensemble, autrement dit se doter de règles communes pour notre développement futur.

En prenant en compte une échelle de temps qui dépasse le court terme pour répondre à 20 ans, quel Nord-Isère voulons-nous pour nos enfants ? En respectant désormais à l'échelle de 33 communes, et 9 intercommunaux, pour établir les équilibres, et une commune ne pourra partir seule.

Les acteurs du Nord-Isère ont ainsi appris à mieux travailler ensemble, à mettre en avant ce qui nous rassemble, dans le respect des différences locales. Commençons que le projet de territoire impulse son développement, nous nous sommes appuyés sur les élus du Nord-Isère, sur leur attractivité et sa qualité de vie. Sans autres échanges, de concertation, de débats ont abouti à l'arrêt de ce projet, en novembre 2013.

Aujourd'hui les représentations territoriales et politiques sont à mettre en place. Surtout, nous devons partager. Nous avons mis en cohérence nos projets pour le territoire, à la recherche d'un équilibre entre le développement et les besoins de la population, les ressources naturelles et les possibilités d'organisation des déplacements. Nous pouvons maintenant mettre nos pratiques en cohérence.

La mission est venue d'agir dans le cadre que nous avons choisi pour tous le Nord-Isère que nous voulons offrir à nos enfants.

Pour cela, la mise en œuvre du SCoT, c'est être représentatif, et c'est le rôle du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Isère d'organiser cette dynamique. Je compte sur vous pour y prendre une part active.

André Coloms-Bouvard
Président du Syndicat Mixte du Nord-Isère

Le SCoT du Nord-Isère : à l'heure de décider se <http://www.scothnord-isere.fr>

SCoT Nord-Isère "Nous avons besoin du SCoT pour aller de l'avant"

Les élus et les techniciens du Syndicat mixte au service de la mise en œuvre du SCoT

Édito

Les élus des 33 communes du Nord-Isère dépassent désormais d'un cadre de références communes et d'un outil de développement partagé, le SCoT. Chaque territoire rend localement possible tout ce qui peut l'être et tout ce qui doit l'être.

Si l'intercommunalité nous offre l'échelle de territoire pertinente pour faire ensemble ce qu'on ne peut réaliser seuls, les communes ont bien sûr l'initiative de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, du POS au PLU. Pour cela, les élus et les techniciens peuvent s'appuyer sur le Syndicat mixte du Nord-Isère.

Le SCoT a fait le cap que nous avons choisi pour le Nord-Isère et l'équipe du Syndicat Mixte est là pour mettre en œuvre le SCoT, soutenir le portage des initiatives locales d'aménagement, accompagner les projets concernant le logement, les déplacements, la préservation ou le développement des ressources naturelles, l'implantation d'activités. Le SCoT encadre et guide nos actions pour les harmoniser à l'échelle du Nord-Isère, en l'appui du Syndicat mixte. Sachons la mise en œuvre de chacun des projets locaux. Nous avons tous les arguments et les points d'appui nécessaires à l'action, dans les 33 communes et 9 intercommunaux du Nord-Isère.

André COLOMS-BOUVARD
Président du Syndicat Mixte du Nord-Isère

13 communes - 99 400 hab.	3 communes - 10 200 hab.	1 commune - 9 000 hab.
1 commune - 40 400 hab.	2 communes - 23 000 hab.	3 communes - 12 000 hab.
4 communes - 44 000 hab.	4 communes - 12 000 hab.	4 communes - 12 000 hab.
11 communes - 60 000 hab.	1 commune - 7 700 hab.	1 commune - 5 000 hab.
1 commune - 13 000 hab.	1 commune - 7 700 hab.	1 commune - 5 000 hab.
4 communes - 44 000 hab.	1 commune - 7 700 hab.	1 commune - 5 000 hab.
1 commune - 13 000 hab.	1 commune - 7 700 hab.	1 commune - 5 000 hab.
1 commune - 13 000 hab.	1 commune - 7 700 hab.	1 commune - 5 000 hab.

SCoT Nord-Isère

ANNEXE 1

Bilan des activités de l'InterSCoT en 2013

Bilan des activités de l'InterSCoT en 2013

Lors de la 8^e rencontre des Présidents de Scot le 11 juin 2009 à Saint Bernard (01) consacrée au commerce, les présidents de Scot ou leurs représentants avaient souhaité que les Agences d'urbanisme entreprennent un travail sur la thématique du commerce avec plusieurs objectifs en ligne de mire :

- ▶ améliorer la connaissance et mutualiser l'observation de l'armature commerciale de l'aire métropolitaine lyonnaise ;
- ▶ partager l'information sur les dynamiques commerciales, se concerter sur les projets ;
- ▶ mieux intégrer le commerce dans les politiques territoriales ;
- ▶ réaliser une Charte inter-Scot pour un aménagement commercial de qualité/ partager les orientations communes avec les professionnels



L'urbanisme commercial, un intérêt commun et majeur

Améliorer la connaissance et l'observation : vers un système d'observation de l'urbanisme commercial métropolitain

La mise en place en 2012 d'un processus d'observation de l'activité commerciale en partenariat avec les Chambres de commerce et de l'industrie (CCI) de l'aire métropolitaine lyonnaise et la CCI de Région permet de disposer aujourd'hui d'une base de données fiable sur l'activité des Commissions départementales d'aménagement commercial (CDAC) et d'observer les dynamiques commerciales à l'échelle de treize Scot sur un territoire de 3 millions d'habitants.

Réalisation(s) : une analyse des dynamiques commerciales de Scot et entre chaque Scot

Partager l'information, se concerter sur les projets

Des projets commerciaux notamment (mais pas seulement) d'envergure métropolitaine, voire régionale (type « village de marque », retail park), sont susceptibles d'impacter fortement les territoires voisins. Les présidents ont souhaité que l'information sur ces projets soit diffusée au sein de l'inter-Scot afin qu'un dialogue constructif puisse s'établir entre Scot sur ces projets.

Réalisation(s) :

- bulletin de veille sur les concepts : *drive*, décryptage des logiques de l'immobilier commercial
- bulletin de veille métropolitain sur l'urbanisme commercial qui propose une actualité juridique, conjoncturelle, des éléments de prospective ainsi qu'un état des lieux des grands projets commerciaux de l'aire métropolitaine lyonnaise

- ▶ **Les présidents de Scot ont souligné l'importance de se mobiliser sur le thème majeur de l'observation commerciale en 2014. Compte tenu des évolutions des formes et des comportements d'achats, la réflexion sur ce thème doit aller vers plus de prospective. Au regard des multiples projets d'implantations commerciales, une complémentarité entre les territoires de l'inter-Scot est à mettre en place pour trouver un équilibre.**

Poursuivre le dialogue avec les opérateurs commerciaux

La charte a été élaborée en dialogue avec un panel d'opérateurs commerciaux et signée par les présidents de Scot en décembre 2012. La démarche a été reconnue comme pionnière à l'échelle nationale.

La charte a été annexée à certains dossiers de Scot, d'autres en ont intégré les principaux éléments dans leur Document d'orientations et d'objectifs (DOO).

Une dizaine d'acteurs commerciaux ont « rejoint » la Charte et adhéré à ses principes.

Une base de dialogue s'est mise en place avec les opérateurs commerciaux : réunion de mise au point en 2012, séminaire de prospective en 2013.

Réalisation(s) : les courriers d'adhésion aux principes de la Charte de douze enseignes ont été annexés au document.



A travers la démarche inter-Scot, les collectivités ont souhaité, en 2006, reconnaître l'espace de l'aire métropolitaine lyonnaise comme un « bien commun », qui repose à la fois sur un sentiment d'appartenance partagé et le respect des identités territoriales. A travers un chapitre commun, les collectivités fondent le principe d'une coresponsabilité du développement et de l'aménagement durable de l'aire métropolitaine lyonnaise

Réalisation(s) :



Le « Chapitre commun » des Scot version 2013

En décembre 2012, les présidents des treize Scot, lors de leur rencontre annuelle, ont validé la réactualisation de ce texte fondateur.

Trois évolutions ont été considérées :

- des réalités territoriales périurbaines et rurales à mieux prendre en compte :
 - > trois nouveaux Scot partenaires (Roannais, Monts du Lyonnais et Loire Centre) et
 - > élargissement du Scot Rives du Rhône (cinq EPCI),
- une maturité de la démarche pour développer des principes de coresponsabilité dans l'aménagement du territoire sur des thématiques nouvelles (commerce, politiques de logements),
- un paysage institutionnel de l'aire métropolitaine qui a évolué ainsi que son ingénierie territoriale.

Après un échange nourri sur le fond de ce nouveau « pacte territorial » à visée symbolique, les présidents ont apposé leur signature au nouveau document, destiné à intégrer le rapport de présentation ou le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de chacun des Scot (portée non prescriptive).

Trois Scot ont reporté leur signature afin de prendre le temps de le faire partager en priorité au sein de leurs instances. Sans remettre en question leur accord sur le fond, ils ont paraphé le document en fin d'année 2013.

Lors de la rencontre des présidents du 12 décembre 2012, avait été acté la constitution d'un groupe d'étude sur la question du « recollement des Scot ».

Quatre thématiques avaient été retenues : l'armature urbaine, les espaces naturels et agricoles, le développement économique et les réseaux de transport.

L'idée était dans un premier temps de mesurer les écarts en termes de cartographie et de vocabulaire entre les 13 Scot de l'aire métropolitaine.

Ce premier travail devait permettre de réaliser un cahier de recommandations à destination des Scot.

De la juxtaposition au recollement des Scot : vers une harmonisation des documents de planification territoriale

Il n'est, bien entendu, pas question d'homogénéiser le contenu des treize Scot. Il s'agit bien de faire de la cartographie un véritable outil de dialogue grâce à un vocabulaire commun. Cet exercice donne, en outre, la possibilité à chaque Scot de produire une partie de « l'image » de l'aire métropolitaine.

La méthodologie mise en place s'est divisée en trois temps :

1. Apprécier l'effort à accomplir en confrontant les vocabulaires et les représentations cartographiques des Scot : »»» la [JUXTAPOSITION]

Réalisation(s) : six posters thématiques des Scot mis « bords à bords » et un poster des cartes de synthèse.

2. Mesurer plus finement les convergences et les écarts en rapprochant les sémantiques et les sémiologies : »»» le [RECOLLEMENT]

Réalisation(s) : trois cartes schématiques et un «book» décrivant et mesurant les écarts et/ou convergences constatés entre les Scot. Le « book » explicite également la méthode du passage de la juxtaposition au recollement des documents.

3. Entériner des définitions et des modes de représentations communs, utiles aux prochaines révisions de Scot : »»» [L'HARMONISATION]

Réalisation(s) :
« Cahier de recommandations »
livraison prévue en 2014

- Les présidents de Scot ont validé la poursuite du travail en 2014. Il s'accompagnera d'une démarche pédagogique afin que chacun des Scot s'approprie naturellement les éléments de cartographie et de vocabulaire communs.

Les Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne pourront ainsi approfondir leur travail de fond et élaborer un « cahier de recommandations » (guide d'emploi de vocabulaire et de sémiologie cartographique).

Elles s'engagent également à accompagner dans la mise en oeuvre du « cahier de recommandations » les Scot couvrant les EPCI du Pôle Métropolitain et les Scot volontaires (*a minima* sur le plan graphique).

Ce travail pourra être élargi à d'autres thématiques (le commerce notamment). Cette démarche expérimentale sera également déterminante dans les approches des espaces d'interface métropolitains pour clairement identifier les effets de « bords » entre Scot.

Équipe projet :

Coordination inter-Scot : Sébastien Rolland 04 26 99 35 70 s.rolland@urbalyon.org

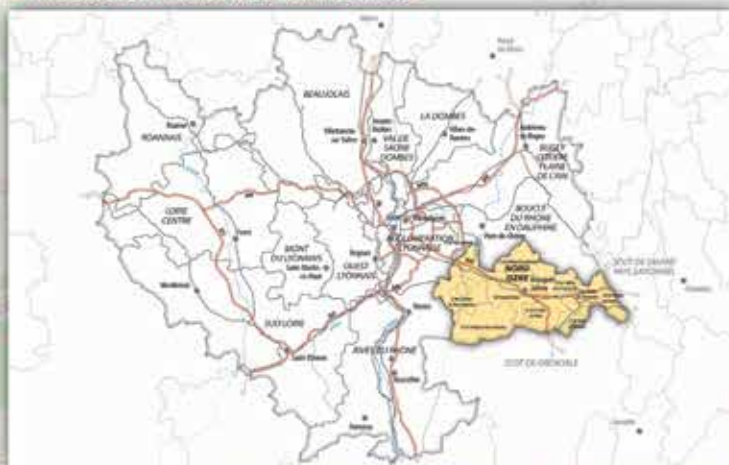
Infographie : Agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Étienne



ANNEXE 2

Carte de synthèse des orientations du SCoT Nord-Isère

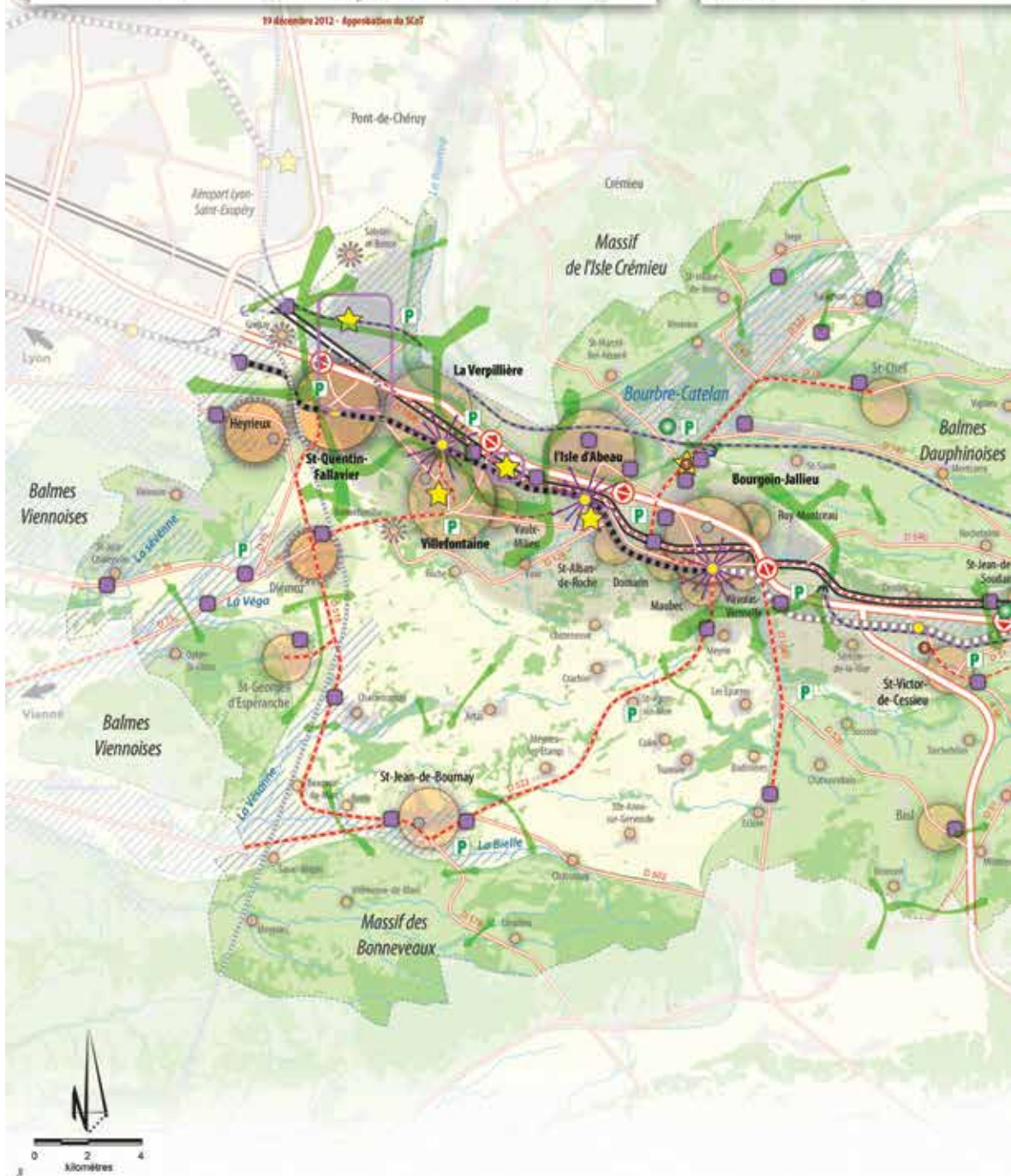
■ INTERSCOT DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE LYONNAISE



■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE

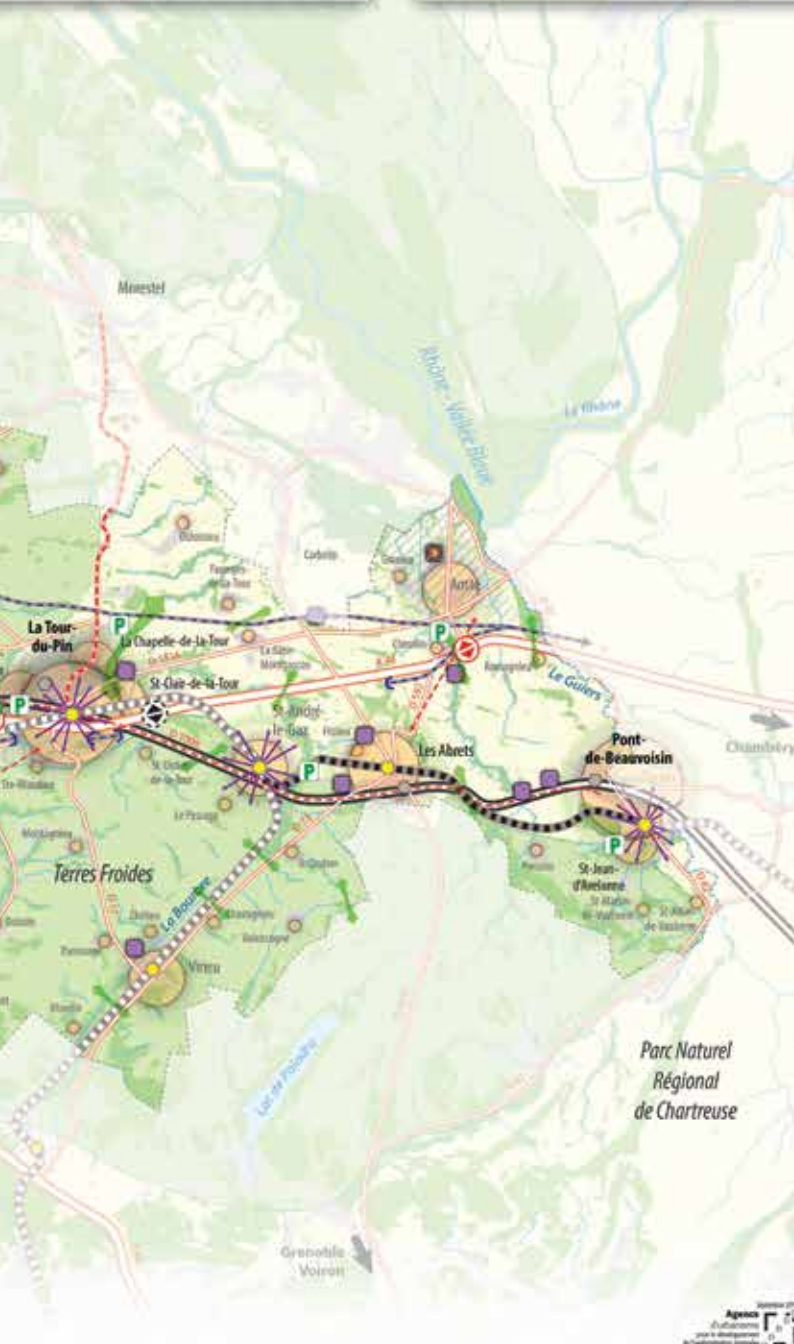
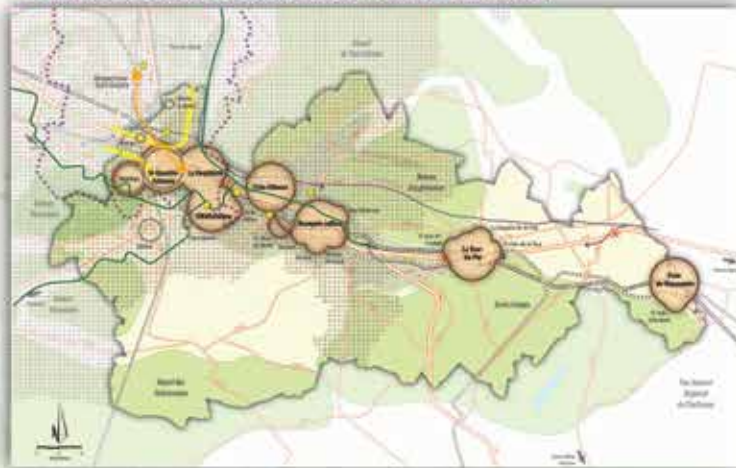


19 décembre 2012 - Approbation du SCoT



SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS DU SCOT NORD-ISÈRE

■ ARTICULATION DU SCOT AVEC LES DÉMARCHES SUPRA TERRITORIALES



■ STRUCTURER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

Coordonner l'armature urbaine et encourager la compacité des espaces

Typologie des communes : Densité maximale (hors opérations) : logts/1000 hab.

Ville-centre	40 logts/ha	0,12 %
Commune périphérique	20 à 40 logts/ha	0,8 %
Moyenne	35 logts/ha	0,18 %
Épave	30 logts/ha	0,4 %
Épave	20 logts/ha	0,4 %

- organiser l'accès et le stationnement en gare ferroviaire
- Conforter les pôles urbains
- Structurer et densifier les quartiers de gare (habitat et développement tertiaire)
- Communes concernées par le P.E.A. et les prescriptions de la DTA
- Périmètre de la DTA

■ PRÉSERVER ET VALORISER L'ARMATURE VERTE

Mettre en oeuvre des outils de gestion spécifiques

- agricultures, biodiversité, eau, paysage, sites, tourisme
- Projet global de mise en valeur de l'ensemble Bourgneon-Castellon / concilier les usages
- Projets locaux de gestion et de mise en valeur de la biodiversité / Corridor de nature - Marsat de la Tour

Préserver la cohésion verte d'agglomération et les coeurs verts

- Traite verte de la vallée alluviale à restaurer
- Cœurs verts à préserver (Isle Cayman, Balnes Vermeilles, Balnes Douvrouilles, Terres Froides, Marsat de Bourgneon)
- Corridor vert de l'agglomération lyonnaise
- Corridor écologique à préserver et/ou à restaurer
- Unité verte à créer
- Restoration majeure en eau (SDAGE)

■ STRUCTURER L'OFFRE DE DÉPLACEMENT DURABLE

Hierarchiser les réseaux routiers

- A-43 - axe principal de transit et de desserte locale et régionale
- RD 100C - axe principal et multimodal de desserte intercommunale
- Relevé routier
- Échangeur autoroutier existant / en projet

Renforcer l'offre de transport en commun et favoriser le rabattement vers les gares

Mettre en place une nouvelle offre alternative à la voiture

- Principe de fusion Transport Collectif Aéroport Lyon-Saint-Exupéry/Nord-Isère à créer
- TC et multimodalité à restaurer
- Principe de parking-relais et/ou de covoiturage à développer
- Favoriser le mixe vert des déplacements

Compléter le réseau ferroviaire

- Renforcer le réseau existant
- Projet de création de réseau ferré G.D.R. Lyon-Tour-Tourvoisin et S&L

■ STRUCTURER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Renforcer le rayonnement économique et la position métropolitaine du territoire

- Activité économique de niveau métropolitain
- Site professionnel d'activité
- Site d'activités liées à la logistique autres activités
- Espace de réflexion pour le développement économique de "projet de territoire plateau Saint-Étienne"
- Site avec conditions particulières d'implantation :
 - Parcs des énergies renouvelables
 - ZA d'Agglomération de Cerdon
 - ZA d'Andrieu

Encourager les dynamiques économiques à l'échelle de la proximité et des bassins de vie

- Qualifier et conforter les axes d'activités économiques
- Maintenir une agriculture dynamique et privilégier les espaces naturels



Syndicat Mixte du SCoT Nord-Isère
8, rue Pierre Vincendon
38110 La Tour du Pin
Tel : 04 74 33 52 71
Fax : 04 74 33 52 43
Mail : secretariat@scot-nordisere.fr

Conception : Résonance publique